



**LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2005 :
ACCROÎTRE LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ AU CANADA**

**Mémoire du Conseil du patronat du Québec
présenté au Comité permanent des Finances
de la Chambre des communes**

CPQ – Septembre 2005

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
3^e trimestre 2005



PRÉSENTATION

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est une association à but non lucratif qui regroupe la plupart des associations sectorielles patronales présentes au Québec ainsi que plus de 300 entreprises parmi les plus importantes. Il représente ainsi les employeurs de la vaste majorité de la main-d'œuvre québécoise.

C'est par son entremise que le milieu des affaires fait entendre sa voix auprès de la société, des gouvernements et des diverses instances, et sensibilise le public en général aux besoins des entreprises québécoises afin qu'elles puissent mieux assumer leur mission première, soit celle de créer la richesse nécessaire à l'amélioration du niveau de vie de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

**LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2005 :
ACCROÎTRE LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ AU CANADA**

**Mémoire du Conseil du patronat du Québec
présenté au Comité permanent des Finances
de la Chambre des communes**

INTRODUCTION

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est préoccupé depuis déjà plusieurs années par la faiblesse des gains de productivité au Québec et au Canada. À preuve, les programmes d'action successifs du CPQ reviennent constamment sur la nécessité d'améliorer la productivité afin que le Québec ainsi que le Canada demeurent compétitifs dans un monde en constante transformation.

Les gains de productivité au Canada ont été faibles entre 1973 et 1996. Pendant cette période, la productivité a augmenté en moyenne de 1,3 % par année comparativement à 1,56 % pour les États-Unis¹. La performance canadienne en matière de productivité s'est améliorée entre 1996 et 2000. Ainsi, la productivité s'est accrue en moyenne de 2,76 % par année pour le Canada comparativement à 2,62 % pour les États-Unis. Toutefois, le Canada n'a pas réussi à maintenir cette cadence et les gains de productivité dans le secteur des affaires ont affiché une moyenne annuelle de 0,92 % entre 2000 et 2004, ce qui contraste avec nos voisins américains qui ont connu des gains de productivité de 3,74 % pendant cette période. Selon les experts du Centre canadien de recherche sur les niveaux de vie, toutes les provinces, à l'exception du Manitoba et de la Saskatchewan, auraient expérimenté une baisse dans la croissance de la productivité dans les dernières années².

¹ Il s'agit de la production par heure du secteur commercial. Les données citées dans ce paragraphe proviennent de : Someshwar Rao, Andrew Sharpe et Jeremy Smith (2005). « An Analysis of the Labour Productivity Growth Slowdown in Canada since 2000 », dans *International Productivity Monitor*, n° 10, printemps 2005.

² *Idem* p.10.

La performance récente de la productivité canadienne est inquiétante tout comme sa performance à long terme expliquant que le Canada a perdu progressivement sa place de chef de file en la matière. Selon les données officielles, le Canada, dont le niveau de productivité par heure était parmi les plus élevés dans les années 60, affiche maintenant des niveaux moins élevés que la plupart des pays de l'OCDE.

Productivité par heure en 1968 et 2004

(mesuré par le PIB par heure travaillée en \$ US de 2002, pays de l'OCDE)

	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande
1968	18,44	15,07	17,24	20,91	16,77	13,15
2004	35,81	43,81	48,12	34,71	41,65	39,60
	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie
1968	17,92	17,18	10,58	13,93	10,01	17,68
2004	50,08	43,22	28,14	33,34	46,26	39,27
	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal
1968	10,20	22,72	21,78	20,23	19,07	8,97
2004	32,74	56,84	44,48	27,45	55,85	22,53
	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis
1968	10,42	18,63		3,85	16,08	24,29
2004	32,59	39,24	37,79	12,86	39,28	44,34

Sources : Groningen Growth and Development Centre and the Conference Board, Total Economy Database, août 2005, <http://www.ggdc.net>

La productivité par heure est un important déterminant du niveau de vie des Canadiens, mais ce n'est pas le seul. C'est pourquoi, pendant de nombreuses années, les niveaux de vie ont augmenté au Canada parce que la population active et le nombre de personnes en emploi étaient en forte croissance. Mais il pourrait en être autrement dans un avenir rapproché. L'évolution démographique au Canada, et particulièrement au Québec, pose des défis nouveaux. Les scénarios développés par les démographes, tant à *Statistique Canada* qu'à l'*Institut de la statistique du Québec*, laissent entrevoir une baisse de la population en âge de travailler autour de 2012. Cette baisse sera beaucoup plus forte au Québec³ qu'au Canada et elle laisse pressentir une baisse de la population totale québécoise à partir de 2026. Le CPQ a calculé qu'en 2003, si le

³ Il en est ainsi pour trois raisons : le baby-boom a été plus important au Québec que dans le reste du Canada, les taux de natalité y sont plus faibles et le Québec éprouve des difficultés à retenir sa main-d'œuvre immigrante.

profil démographique avait été celui prévu en 2026, le niveau de vie moyen des Québécois aurait connu une baisse de 10,4 % par rapport à ce qu'il a été en 2003.

Si la productivité par heure continue de stagner et, qu'en plus, l'emploi stagne en raison d'une démographie vieillissante, notre niveau de vie en souffrira. Pour ces raisons, le CPQ a élaboré un programme d'action visant à identifier sur la scène publique les actions que les gouvernements devraient entreprendre dans le but d'aider les entreprises à bonifier leur performance au chapitre de la productivité. Nos commentaires s'inspirent largement de ce programme d'action.⁴

Investissement dans le capital entrepreneurial

L'investissement en machinerie et en équipement ainsi que celui dans les technologies de l'information et des communications peuvent améliorer grandement la productivité dans les entreprises. L'investissement des entreprises déjà établies au Canada comme celui des entreprises étrangères est motivé par le rendement. La fiscalité des entreprises joue un rôle significatif dans la rentabilité des investissements. Un fardeau fiscal plus élevé qu'ailleurs fait fuir l'investissement étranger et incite les entreprises canadiennes à investir ailleurs. Par ailleurs, la structure de la fiscalité joue aussi un rôle incitatif ou non selon le contexte. Ainsi, la taxe sur le capital que l'entreprise doit acquitter peu importe son bilan financier nuit à la croissance de la productivité, car elle taxe l'investissement. Le gouvernement fédéral s'est engagé à abolir cette taxe. Le CPQ croit que le gouvernement fédéral doit devancer son plan d'abolition.

Nous réitérons instamment nos propositions formulées lors des dernières consultations budgétaires, car elles n'ont pas été retenues lors du dernier budget :

- Abolir dès maintenant la taxe sur le capital;
- Réduire dès maintenant l'impôt sur les profits des corporations pour que le taux atteigne 17 % et non 19 % en 2008;

⁴ Conseil du patronat du Québec. *Pour créer la richesse et le mieux-être*, programme d'action 2004-2006, septembre 2004, www.cpq.qc.ca

- Harmoniser la politique de protection de brevets avec ce qui se fait dans les pays les plus performants en la matière;
- Renforcer les mesures fiscales d'amortissement accéléré pour les nouveaux investissements. Plus spécifiquement, la déduction pour amortissement pourrait devenir plus incitative à l'investissement en permettant par exemple de déprécier complètement une tranche d'investissement dans les technologies de l'information et des communications jusqu'à un plafond à déterminer.

Cependant, en matière de fiscalité, le Canada pourrait sans doute oser davantage pour stimuler la productivité et revoir la structure de la fiscalité, car notre système est issu d'un modèle datant du lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, afin notamment de promouvoir une plus grande équité, les gouvernements d'ici et d'ailleurs ont mis en place un système fiscal imposant principalement les revenus⁵, car il devenait possible de les imposer. Toutefois, au fil des ans, au Canada comme dans les provinces, les gouvernements ont modifié leurs lois fiscales souvent à la suite de pressions politiques ou, encore, pour inciter les contribuables à adopter des comportements souhaités. Il en a résulté un système complexe qui n'est peut-être pas aussi équitable et efficace qu'on le croit.

Par ailleurs, la mondialisation des économies, la mobilité accrue des personnes et du capital ainsi que le vieillissement des contribuables remettent en cause des aspects de la fiscalité canadienne. Certains économistes affirment que notre système fiscal nuit à la croissance économique et génère des effets pervers. La question posée est indépendante de celle de la lourdeur de la fiscalité. Ainsi, la Suède qui a choisi d'imposer davantage ses citoyens que d'autres pays, a aussi choisi une structure fiscale très différente de celles du Canada et des États-Unis. Selon une étude récente, le système fiscal suédois serait plus efficace que le nôtre⁶. Il n'est peut-être pas étonnant que le niveau de leur productivité surpasse désormais celui du Canada.

⁵ La principale entorse à ce modèle a été l'adoption de la TPS à la fin des années 80.

⁶ Voir The Institute for Competitiveness and Prosperity (2005), *Taxing smarter for prosperity*, Working paper 7.

Le temps est sans doute venu de revoir certaines composantes de l'assiette fiscale. Pour encourager l'investissement et la productivité, il faudrait peut-être taxer davantage la consommation que l'épargne? Il serait sans doute avantageux pour le Canada de réduire considérablement l'impôt sur les revenus des entreprises? Peut-être devrions-nous financer davantage les dépenses publiques par des taxes spécifiques, des cotisations, des frais d'utilisation? La progressivité et l'équité peuvent prendre d'autres formes que la progressivité de l'impôt des particuliers, lequel n'est peut-être pas si équitable pour les faibles revenus? Autant de questions qu'il est légitime d'aborder et, à plus forte raison, quand toutes les provinces remettent en cause le pacte fiscal issu du modèle de l'après Seconde Guerre mondiale. Il faudrait faire le point sur la question fiscale par une commission d'enquête d'envergure comme celle de Rowell-Sirois (1940), Carter (1966) ou MacDonald (1981), une commission conçue avec les moyens des temps modernes.

La réglementation influe aussi sur la productivité. Lorsqu'il y en a trop, elle fait fuir l'investissement et contribue à la stagnation de la productivité. Une réglementation efficace est un atout pour un pays et contribue à sa croissance économique. Au Canada, souvent les réglementations provinciales chevauchent celles du fédéral et les entreprises doivent se démêler dans ces contraintes pas toujours nécessaires. L'harmonisation en matière environnementale, du travail, des télécommunications est grandement souhaitée de la part des entreprises. Or, il est plus facile d'harmoniser une réglementation qui est efficiente à la base qu'une autre caractérisée par le passage du temps et la désuétude.

Investissement dans le capital humain

Le CPQ est d'avis que l'éducation, la formation et le développement des compétences sont des conditions nécessaires pour l'implantation des nouvelles technologies, pour l'innovation et pour l'amélioration de la productivité. De plus, l'investissement dans le capital humain permet aux personnes de s'épanouir davantage sur le marché du travail ainsi que d'améliorer leur niveau et qualité de vie.

En matière d'investissements dans le développement des compétences, et en particulier en matière de formation, le CPQ fait valoir quelques principes de base, lesquels devraient inspirer, selon nous, les politiques des gouvernements.

- Premièrement, le développement des compétences profite à l'ensemble des acteurs et est une responsabilité partagée. La personne qui se forme est la première concernée et il faut reconnaître l'importance de sa motivation dans ce domaine. L'entreprise bénéficie également du développement des compétences de sa main-d'œuvre puisqu'elle devient plus rentable; il est donc normal qu'elle contribue au développement des compétences de sa main-d'œuvre. Le gouvernement et la société en général en tirent profit également puisque la croissance économique accrue permet de financer plus de services; il est ainsi normal que les gouvernements contribuent à financer la formation. Bref, parce qu'elle profite à tous, elle est de responsabilité partagée et les politiques gouvernementales ne doivent pas cibler un seul des trois acteurs par des mesures coercitives, comme c'est le cas au Québec.
- Deuxièmement, force est de reconnaître aujourd'hui la diversité des moyens d'apprentissage qui se multiplient avec les nouvelles technologies ainsi que la pluralité des besoins qui augmentent avec la mobilité des ressources humaines aux échelles nationale et internationale.
- Troisièmement, il est important de créer les conditions pour que se développe le secteur, voire le marché de la formation dans le respect de la diversité des besoins des individus et des entreprises.
- Quatrièmement, la reconnaissance des compétences devient une priorité afin de motiver les personnes à se former afin d'assurer la qualité de la formation sans avoir à contrôler les divers processus d'apprentissage, afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et l'intégration des personnes sans emploi et des personnes immigrantes, et afin de permettre aux entreprises de mieux planifier leurs investissements en formation.
- Cinquièmement, le CPQ reconnaît que la formation n'est pas toujours accessible à tous les individus et que, parfois, elle est inaccessible à ceux ou à celles qui en ont le plus besoin. De la même manière, la formation n'est pas toujours à la portée de toutes les entreprises. Les PME ne sont pas toutes équipées pour former leur main-d'œuvre. Pour

ces raisons, le CPQ pense qu'il faut davantage soutenir la demande de formation que l'offre de services, et cela surtout pour les personnes et les entreprises moins favorisées.

Cela étant, comment le gouvernement fédéral peut-il soutenir le développement des compétences de manière efficace et sans soulever une autre tempête avec les provinces?

- Investir dans la reconnaissance des compétences, ce qui facilitera la mobilité interprovinciale des ressources humaines et l'intégration des nouveaux arrivants. Les comités sectoriels peuvent être de précieux partenaires dans cet effort et le gouvernement fédéral pourrait mandater le nouvel organisme créé pour la promotion de l'apprentissage pour veiller à coordonner et harmoniser entre les provinces la certification des compétences.
- Commencer par investir dans la reconnaissance des compétences dans le secteur des technologies de l'information et des communications, un secteur nouveau et d'importance capitale pour la productivité. La main-d'œuvre y est fort mobile à l'échelle internationale et de nombreuses personnes se forment par elles-mêmes.
- Modifier la *Loi sur l'assurance-emploi* de manière à reconnaître un droit à la reconnaissance des compétences et à la formation pour les cotisants au régime. Par exemple, le droit à la formation pourrait prendre la forme d'un compte formation, comme il s'en développe ailleurs dans certains pays.

Investissement dans le capital physique

Le CPQ est d'avis que les infrastructures physiques d'un pays jouent un rôle important dans le développement de la productivité. Le Canada a construit de nombreuses infrastructures collectives dans le passé et plusieurs sont maintenant désuètes et ont besoin de rénovations. Nous appuyons la stratégie actuelle du gouvernement fédéral, à savoir remettre l'argent dans les coffres des provinces et des collectivités locales.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que le secteur des technologies de l'information et des communications est particulièrement important pour la croissance de la productivité au Canada. Il est urgent que ces technologies soient accessibles à tous les Canadiens et à toutes les entreprises, ce qui n'est pas toujours le cas. Certaines régions ne sont pas desservies à ce chapitre, si ce n'est qu'à des coûts prohibitifs. Or, les nouvelles technologies sont une source d'innovation encore incalculable. Elles sont indispensables aux entreprises qui veulent faire des affaires dans le monde puisqu'elles permettent la communication et l'échange d'informations à une vitesse où les distances n'ont plus d'importance.

Afin de faciliter l'accès à ces technologies, nous vous recommandons de promouvoir la concurrence dans ce secteur afin de permettre à tous l'accès, à faible coût, à ces technologies avantageuses. À cet effet, le CPQ estime que la lourdeur de la réglementation dans les télécommunications constitue un frein au développement et à la compétitivité des entreprises québécoises et canadiennes. La concurrence internationale est féroce et l'allègement réglementaire est nécessaire pour accroître les gains de productivité que les nouvelles technologies rendent possibles. À titre d'exemple, l'OCDE expliquait dans son édition 2005 des *Perspectives des communications* que l'évolution des technologies Internet remet en question le rôle et le modèle économiques traditionnels des acteurs des télécommunications « appelant à une nouvelle approche de la régulation du secteur ». En particulier, de plus en plus de sociétés offrent des services de téléphonie sur l'Internet sans être physiquement présentes dans le pays. Il est alors difficile de les réglementer. Conclusion : la réglementation dans les télécommunications au Canada doit absolument être revue rapidement afin de permettre aux entreprises du Québec et du Canada de pouvoir concurrencer à armes égales sur ce nouveau marché qui se définit et se redéfinit à une vitesse alarmante.

Autres considérations

Vous nous avez demandé d'intervenir sur l'investissement en capital entrepreneurial, en capital humain et en capital physique. Nous nous en voudrions toutefois de ne pas saisir l'occasion pour

souligner d'autres éléments d'intérêt capital pour l'amélioration de la productivité au Canada, et qui nous tiennent à cœur.

Premièrement, le gouvernement fédéral ne doit pas oublier qu'en bout de piste les décisions déterminantes pour l'amélioration de la productivité du travail sont prises au niveau de l'entreprise. Les gouvernements ne peuvent pas dicter aux entreprises la conduite à suivre, mais ils peuvent créer les conditions et les incitatifs propices à l'investissement et à l'innovation. À cet effet, nous tenons à souligner l'importance pour les entreprises d'évoluer dans un contexte où les politiques macroéconomiques (budgétaires, fiscales, et aussi monétaires) sont orientées vers la poursuite de la croissance de la production et de l'emploi. Les problèmes sont plus faciles à résoudre lorsque l'économie fonctionne près de son potentiel de production que lorsqu'ils s'inscrivent dans la décroissance, le ralentissement économique et la récession. À cet égard, nous tenons à souligner le fait que, si l'économie canadienne a réussi à maintenir une croissance économique respectable ces dernières années malgré une hausse importante de la valeur du dollar, elle le doit en partie à une politique monétaire qui a maintenu des taux d'intérêt réels faibles et stables. L'économie québécoise est particulièrement fragile à la volatilité à la hausse du coût du crédit. Si les taux d'intérêt réels devaient monter à des taux beaucoup plus élevés que les gains de productivité, l'économie canadienne pourrait connaître des jours sombres, et surtout le Québec où l'endettement des ménages et du gouvernement est élevé.

Deuxièmement, en matière de productivité, nous pensons qu'il est impératif que le gouvernement du Canada favorise la concurrence autant sur le marché des produits que sur celui du travail. C'est pour cette raison que nous favorisons une réglementation intelligente. Encore une fois selon l'OCDE, il appert que :

« On dispose de nombreux éléments indiquant que les politiques et les cadres institutionnels qui favorisent la concurrence sur les marchés des produits concourent de manière essentielle à inciter les entreprises à rechercher des gains d'efficacité par l'adoption de pratiques optimales en matière de technologie et d'organisation. La prise de conscience de ce phénomène a conduit à des mesures généralisées de réforme de la réglementation des marchés des produits, qui ont créé un climat plus propice à la concurrence dans la plupart des pays de l'OCDE. »⁷

⁷ OCDE (2005). Réformes économiques, Objectif Croissance, p.21-22.

Pour le marché du travail, la mobilité interprovinciale pourrait être améliorée par la reconnaissance des compétences.

Troisièmement, l'efficacité d'une stratégie politique en matière de productivité peut être compromise par un manque de cohérence et par des guerres de drapeaux. Nous ne voulons pas trop insister sur ce point, mais nous devons reconnaître que si plusieurs pays ont réussi à augmenter considérablement leur niveau de vie ces trente dernières années, c'est qu'ils ont su motiver leur population derrière une ou des stratégies cohérentes et partagées par l'ensemble des acteurs économiques et politiques. Ces pays ont réussi à imposer une vision commune du développement de leur pays.

À cet effet, nous tenons à préciser au Comité permanent des finances que, pour les gens d'affaires au Québec comme au Canada, ce sont davantage les résultats qui comptent. Les entreprises qui réussissent en affaires de manière durable adoptent le plus souvent une stratégie qui repose sur la décentralisation des décisions dans les établissements. Chacun a ainsi la liberté de définir sa stratégie d'action, laquelle doit néanmoins s'inscrire dans le cadre des objectifs et de la vision globale du siège social. Nous sommes convaincus que de tels principes peuvent s'avérer fort utiles dans le contexte de la confédération canadienne pour redéfinir une vision, une stratégie d'action canadienne dans le respect des compétences provinciales.

Quatrièmement, tout processus de changement est laborieux à mettre en œuvre. Il est facile de faire rêver les gens, mais les actions à entreprendre et les transformations qui s'imposent pour réaliser ces rêves rencontrent souvent beaucoup d'opposition. Des organisations vouées à promouvoir le consensus sont alors indispensables. Le défunt Conseil économique du Canada faisait partie de ces instances dont le mandat était de promouvoir le consensus des acteurs autour de grands enjeux de politiques économiques comme la santé, l'éducation, la politique énergétique et d'autres sujets. Nous vous soumettons l'idée de mettre en place un tel organisme adapté à notre modernité qui pourrait éclairer le débat public par des données et des études fiables et respectées en raison de la rigueur des analyses et de la qualité des personnes y siégeant.